

**SYNDICAT D'ETUDES  
ET D'ELIMINATION  
DES DECHETS  
DU ROANNAIS  
(S.E.E.D.R.)**

**Séance publique du 28 mars 2023**

LE PRESIDENT CERTIFIE :

**N° 3**

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 21 mars 2023 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

**FINANCES**

**Compte administratif 2022**

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président  
MM. Brun, Daval, Dozance, Durantin, Mayère, Reulier  
Mmes Pras, Vaginay

**Code nomenclature : 7.1**

Absents avec excuses : MM. Fréchet, Nicolin, Roux, Troncy

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Dozance

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Capitan M. Peyron	M. Brun M. Boire

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Monsieur Grosdenis présente le rapport suivant :

A la clôture de l'exercice budgétaire 2022, les mouvements et résultats suivants sont constatés en sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget du syndicat :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Recettes</b>	6 369 414,30 €	49 070,48 €
<b>Dépenses</b>	6 254 848,70 €	73 026,00 €
<b>Résultat de l'année</b>	114 565,60 €	-23 955,52 €
<b>Solde reporté N-1</b>	71 527,40 €	35 651,99 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2022</b>	186 093,00 €	11 696,47 €

Il sera demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1) prendre acte des résultats de l'exercice 2022

ADOPTE à l'UNANIMITE  
(M. Boire se retire au moment du vote)

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 28 mars 2023

Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,

